

## Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 13 avril 2015, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, les conseillères Linda Morin, Suzie Domingue, Laurie Soulard et les conseillers suivants : Ghislain Brunet, Patrick Morin et Louis Proulx. Étaient également présents l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2015-04-049

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015;
4. Approbation des comptes :
  - Liste des chèques au montant de 316 288,77 \$;
  - Liste des salaires au montant de 56 353,82 \$;
5. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mars 2015;
6. Période de questions;
7. Demandes de dérogation mineure :
  - a) Monsieur Martin Rousseau et madame Sylvie Chainé;
  - b) Matériaux Abitibi ltée;
8. Engagement du directeur des travaux publics;
9. Dossier Donald Racicot;
10. Demande pour l'installation d'une sculpture au Café Elkoza;
11. Signataire pour les documents concernant le projet de la bibliothèque;
12. Servitude de tolérance à Matériaux Abitibi ltée;
13. Renouvellement du protocole d'entente – protection contre l'incendie du secteur Colombourg;
14. Renouvellement de la marge de crédit;
15. Demande de subvention pour le réseau routier à monsieur François Gendron;
16. Service internet Vert L'Avenir – Installation d'une antenne;
17. Défi Iamgold 2015 – Autorisation pour circuler sur la Route 393 – secteur Colombourg;
18. Schéma d'aménagement et développement révisé;
19. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;
20. Congrès FQM;
21. Site Web – 100<sup>e</sup>;
22. Appui financier au Club de l'amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest;
23. Signataires pour les documents à la SAAQ;
24. Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest;

25. Acte de cession à 9302-9403 Québec inc. (Jean-Michel Valque);
26. Carte de crédit Visa affaires pour le directeur des travaux publics;
27. Demande à la CPTAQ – Monsieur Matthew Paul et madame Pamela Hamelin;
28. Demande de commandite du Club Lions;
29. Rapport des comités;
30. Questions diverses:
  - a) Spectacle CPA (Claude N. Morin);
  - b) Proposition CIA pour l'achat d'un disque réseau (Claude N. Morin);
  - c) Journée environnement (Suzie Domingue);
  - d) Travaux au Centre récréatif (Louis Proulx);
31. Période de questions;
32. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 30a), 30c) et 30d) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

**2015-04-050**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2015**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**2015-04-051**

**4. APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 316 288,77 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 56 353,82 \$;

Adoptée à l'unanimité.

**5. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mars 2015**

L'adjointe à la direction générale donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de mars 2015.

6. **Période de questions**

Aucune question.

7. **Demandes de dérogation mineure**

2015-04-052

a) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR MARTIN ROUSSEAU ET MADAME SYLVIE CHAÎNÉ**

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Le Citoyen, édition du 11 mars 2015, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 7, 2<sup>e</sup> Rue Ouest, Macamic;

Attendu que les voisins ont signé un document confirmant leur accord avec ladite construction.

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Martin Rousseau et madame Sylvie Chaîné située, au 7, 2<sup>e</sup> Rue Ouest, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché de 8,23 mètres par 17,07 mètres avec une hauteur des murs prise entre le niveau du plancher et le point le plus élevé du mur de 4,31 mètres au lieu de 2,8 mètres et une hauteur totale de 6,16 mètres au lieu de 4,3 mètres et avec une superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 203,35 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements.

QUE : Ladite construction doit être érigée en laissant libre la servitude prévue lors de l'achat du terrain par monsieur Martin Rousseau de la Ville de Macamic, le 3 octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-053

b) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MATÉRIAUX ABITIBI LTÉE**

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Le Citoyen, édition du 25 mars 2015, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 25, rue Principale, Macamic;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de Matériaux Abitibi ltée, située, au 25, rue Principale, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes:

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire contigu avec une marge latérale nord à 0,0 mètre et une marge latérale sud à 0,07 mètre au lieu de 1,5 mètre et avec un espace libre à ciel ouvert de 0,0 mètre au lieu de 0,60 mètre, tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements.
- Cette dérogation est valide tant et aussi longtemps que le bâtiment secondaire contigu sera existant.

Adoptée à l'unanimité.

**2015-04-054**

**8. ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède à l'embauche de monsieur Guillaume Ratelle au poste de directeur des travaux publics, directeur général adjoint et inspecteur municipal et autorise le directeur général, monsieur Denis Bédard à signer le contrat de travail relatif à son engagement selon les conditions négociées entre les parties. Monsieur Ratelle est entré en fonction le 6 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité.

**2015-04-055**

**9. DOSSIER DONALD RACICOT**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic mandate le cabinet Bigué & Bigué pour agir dans le dossier de monsieur Donald Racicot concernant l'application du règlement des nuisances.

Adoptée à l'unanimité.

**2015-04-056**

**10. DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE SCULPTURE AU CAFÉ ELKOZA**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise madame Nancy Sénéchal propriétaire du Café Elkoza à installer à ses frais une sculpture en acier de 15 pieds sur un socle de béton près de l'entrée du café Elkoza en participation avec CULTURAT.

QUE : Le directeur général Denis Bédard soit autorisé à signer un éventuel protocole d'entente entre les parties concernant les conditions d'installation et d'entretien de ladite sculpture.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-057

11. **SIGNATAIRE POUR LES DOCUMENTS CONCERNANT LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Considérant que monsieur Claude N. Morin a été élu par acclamation au poste de maire de la ville de Macamic en octobre 2013 succédant ainsi à monsieur Daniel Rancourt;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications du Québec requiert la signature de certains documents par le maire en poste;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Monsieur le maire, Claude N. Morin est autorisé à signer et compléter tous les documents requis et nécessaires pour le projet de la bibliothèque municipale de Macamic avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et aussi pour la fermeture définitive du dossier.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-058

12. **SERVITUDE DE TOLÉRANCE À MATÉRIAUX ABITIBI LTÉE**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accorde une servitude de tolérance à Matériaux Abitibi ltée pour un bâtiment secondaire contigu qui empiète de 0,64 mètre dans la ruelle de la ville situé sur le lot 4 730 307.

QUE : La Ville de Macamic accorde une servitude de tolérance à Matériaux Abitibi ltée pour son enseigne qui empiète de 1,08 mètre sur le terrain de la ville situé au 25, rue Principale, Macamic.

QUE : Si la municipalité doit réaliser des travaux sur ses infrastructures souterraines ou en surface qu'elle ne soit aucunement responsable des dommages qui pourraient être causés à ce bâtiment ou à l'enseigne.

QUE : Cette servitude est valide tant et aussi longtemps que le bâtiment secondaire contigu et l'enseigne seront existants.

QUE : Le maire, Claude N. Morin et le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joelle Rancourt soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-059

13. **RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE – PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DU SECTEUR COLOMBOURG**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Monsieur le maire, Claude N. Morin est autorisé à signer le renouvellement du protocole d'entente pour la protection contre l'incendie du secteur Colombourg avec la Ville de La Sarre au coût de 15 104,28 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-060

14. **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le renouvellement de la marge de crédit au folio 446790 au montant de 1 750 000 \$ soit accepté, et ce, auprès de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-061

15. **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RÉSEAU ROUTIER À MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU' : Une demande de subvention dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier soit adressée au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour nous aider à réaliser les travaux suivants pour l'année 2015 :

10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> rang Est :

- Remplacement d'un ponceau	12 000 \$
- Rechargement granulaire	14 000 \$

<u>10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> rang Ouest :</u>	
- Rechargement granulaire	14 400 \$
<u>Chemin de la Ceinture du Lac :</u>	
- Creusage de fossés	12 485 \$
- Correction du profil de la route à l'approche d'un pont	30 890 \$
- Correction du profil de la route (dépression)	13 335 \$
<u>Travaux de revêtement mécanisé de la chaussée :</u>	
- Courbes 2 <sup>e</sup> -et-3 <sup>e</sup> rang Ouest	7 100 \$
- Chemin Langlois secteur Colombourg	1 300 \$
- 7 <sup>e</sup> Avenue Est	4 000 \$
- 1 <sup>re</sup> Rue Ouest et 10 <sup>e</sup> Avenue Ouest	2 600 \$
<u>Traverse de Chazel :</u>	
- Enlèvement du revêtement de surface existant	15 000 \$
- Revêtement mécanisé de la chaussée (ornières et dépressions)	31 500 \$
- Creusage de fossés	56 480 \$
- Rechargement granulaire	122 120 \$
<u>Intersection 11<sup>e</sup> Avenue et rue Principale</u>	
- Enlèvement du pavage existant	1 925 \$
- Correction du profil (terrassement)	3 950 \$
- Revêtement mécanisé de la chaussée	38 500 \$
Total :	381 585 \$

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-062

16. **SERVICE INTERNET VERT L'AVENIR – INSTALLATION D'UNE ANTENNE**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

- QUE : Si les négociations entre les représentants de la municipalité et ceux de la compagnie Vert L'Avenir sont concluantes et à la satisfaction des parties;
- QUE : La Ville de Macamic autorise les représentants de Vert L'Avenir à installer et entretenir à leurs frais une antenne pour les services d'internet haute vitesse sur le côté nord/est du bâtiment du Centre Joachim-Tremblay.
- QUE : Le directeur général Denis Bédard soit autorisé à signer un éventuel protocole d'entente entre les parties pour l'accomplissement des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-063

17. **DÉFI IAMGOLD 2015 – AUTORISATION POUR CIRCULER SUR LA ROUTE 393 – SECTEUR COLOMBOURG**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Pour le Défi Iamhold 2015, la Ville de Macamic autorise la circulation sur la Route 393, secteur Colombourg lors de la course à relais du Défi Iamgold qui se déroulera le 29 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-064

18. **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

**Considérant que** le règlement no 02-2014 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest a été refusé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, puisqu'il ne respecte pas les orientations que le gouvernement, ses partenaires, ses mandataires et les organismes publics poursuivent;

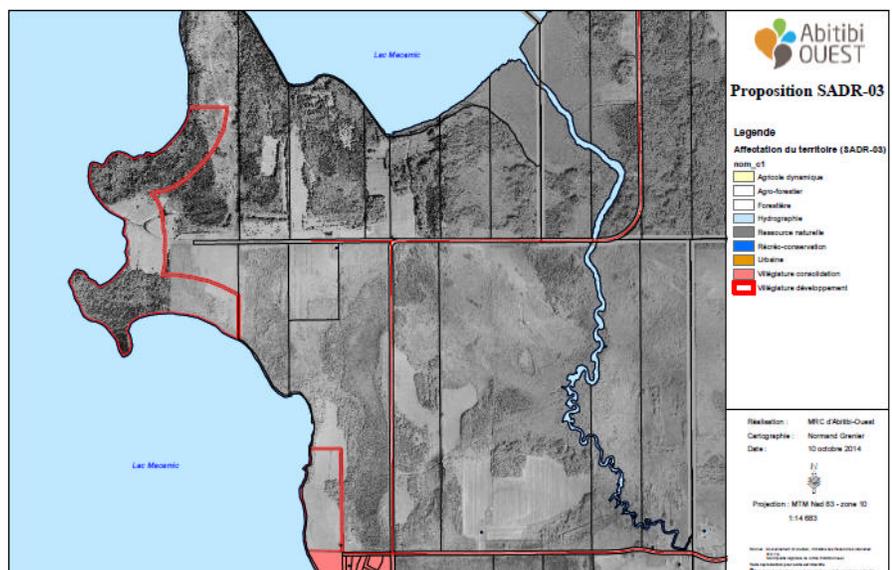
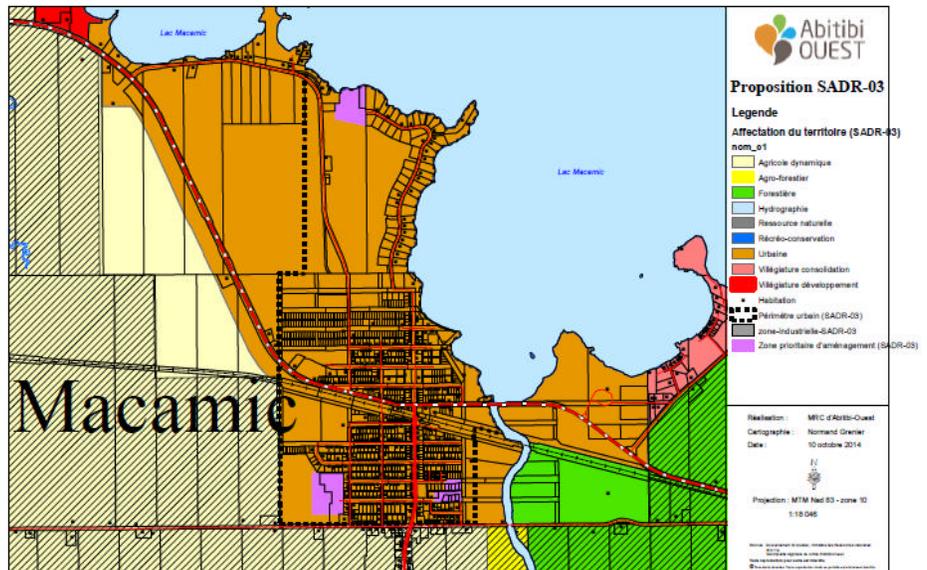
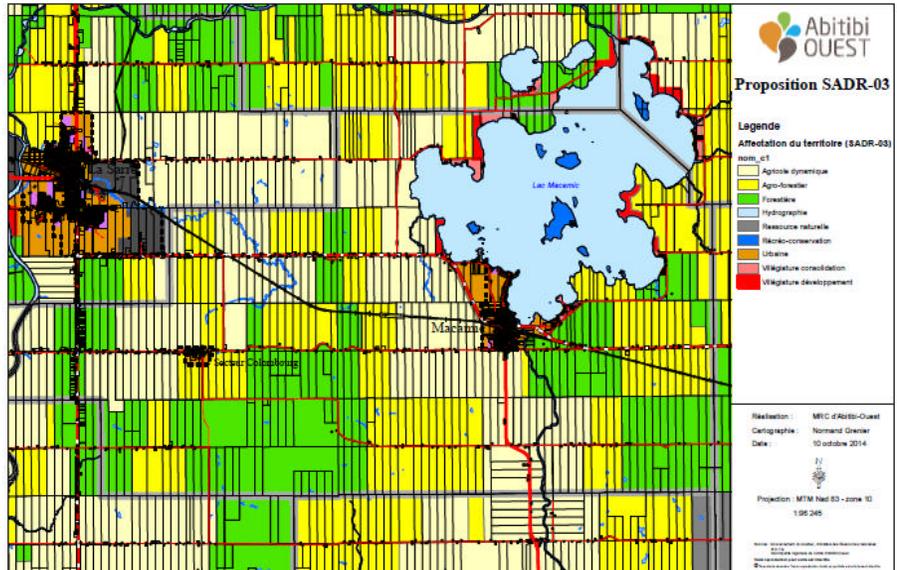
**Considérant que** le directeur de l'aménagement du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, monsieur Normand Grenier a élaboré avec les représentants de la municipalité une proposition en vue d'adopter un schéma d'aménagement de remplacement (Proposition SADR-03);

**Considérant que** la proposition SADR-03 est illustrée sur les cartes « Proposition SADR-03 » ci-annexée et concerne la délimitation des affectations, du périmètre d'urbanisation et des zones prioritaires d'aménagement;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et unanimement résolu :

- D'accepter la proposition SADR-03 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé tel qu'illustré sur les cartes « Proposition SADR-03 » ci-annexée et présentée par monsieur Normand Grenier, directeur du Service à l'aménagement du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.



**2015-04-065**      19. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue, qu'à une séance subséquente un règlement sera adopté permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

**2015-04-066**      20. **Congrès FQM**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le maire, Claude N. Morin, le directeur général, Denis Bédard ainsi qu'un conseiller sont autorisés à se rendre au Congrès de la FQM qui se déroulera du 24 au 26 septembre 2015 à Québec. Les dépenses seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

**2015-04-067**      21. **SITE WEB – 100<sup>E</sup>**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la proposition de Radium Multimédia pour la production du microsite pour le 100<sup>e</sup> de Macamic au prix suivant :

↳ Conception du microsite :	1 500 \$
↳ Formation pour la gestion du contenu du site :	300 \$

Autres frais et modalités :

↳ Hébergement du microsite et autres modalités :	29,95 \$ /mois
--	----------------

↳ Mise à jour subséquente et/ou modifications sur demande :	75 \$/heure
---	-------------

À ces montants s'ajoutent les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

**2014-04-068**      22. **APPUI FINANCIER AU CLUB DE L'AMITIÉ DES HANDICAPÉS D'ABITIBI-OUEST**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QU' : Un montant de 100 \$ soit versé au Club de l'amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest pour notre appui financier 2015.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-069

23. **SIGNATAIRES POUR LES DOCUMENTS À LA SAAQ**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard, Joelle Rancourt, adjointe à la direction générale, Guillaume Ratelle, directeur des travaux publics ou Stéphane Labonté, contremaître des travaux publics, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis ainsi que pour toute autre transaction pour la Société de l'assurance automobile du Québec.

QUE : Cette résolution abroge toute résolution antérieure concernant le Programme d'entretien préventif requis ainsi que pour toute autre transaction par la Société de l'assurance automobile du Québec et demeure valide tant et aussi longtemps qu'elle ne sera abrogée.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-070

24. **AUTORISATION AU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST**

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 1er décembre 2010;

**ATTENDU QUE** la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : *«Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...»*

Art. 34 : *«Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»*

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

**QUE :** Le Conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

**2015-04-071**

25. **ACTE DE CESSION À 9302-9403 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

**QUE :** La Ville de Macamic autorise la cession du lot 4 947 795 à 9302-9403 Québec inc. en considérant d'une somme nominale d'**UN DOLLAR (1\$)** ;

**QUE :** Les frais d'arpentage et de cadastre s'il y lieu seront aux frais du cessionnaire;

**QUE :** Le maire, Claude N. Morin et le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joelle Rancourt soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

**2015-04-072**

26. **CARTE DE CRÉDIT VISA AFFAIRES POUR LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

**QU' :** Une carte de crédit Visa affaires soit demandée au nom de Guillaume Ratelle, directeur des travaux publics de la Ville de Macamic avec une limite de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**2015-04-073**

27. **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR MATTHEW PAUL ET MADAME PAMELA HAMELIN**

Considérant qu'une demande pour l'utilisation non agricole (commerciale) a déjà été acceptée par la Commission le 5 janvier 1990 sous le numéro de dossier 160933;

Considérant que cette demande est pour un changement d'usage, mais toujours commercial et avec la même superficie que celle déjà accordée en 1990;

Considérant qu'un tel changement d'usage ne devrait pas créer de préjudice additionnel sur l'agriculture environnante;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que la municipalité bénéficierait d'un nouveau commerce sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'utilisation non agricole pour un changement d'usage commercial du lot 4 050 068 du cadastre du Québec de monsieur Matthew Paul et madame Pamela Hamelin.

Adoptée à l'unanimité.

2015-04-074

28. **DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB LIONS**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic offre en commandite 2 billets pour le souper gastronomique 2015 au Club Lions de Macamic à l'occasion de l'activité Fun-O-Lions qui se déroulera le 2 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité.

29. **Rapport des comités**

Le maire, Claude N. Morin, les conseillères Linda Morin, Suzie Domingue, Laurie Soulard et les conseillers Ghislain Brunet, Patrick Morin et Louis Proulx font un rapport de leur comité respectif.

30. **Questions diverses :**

2015-04-075

b) **PROPOSITION CIA POUR L'ACHAT D'UN DISQUE RÉSEAU**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la proposition de CIA Informatique pour l'achat d'un disque réseau Solution NAS Réseau à 2 disques répondant de 1Tb, au montant de 399 \$ plus taxes. Les frais pour le transfert de données en atelier et l'installation sur place seront pris dans la banque d'heures de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

31. **Période de questions**

Monsieur Bertrand Boulet informe les membres du conseil que les 2 abris tempo à l'arrière du magasin seront enlevés après sa vente de garage qui se déroulera vers la mi-juin.

2015-04-076

32. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 45.

ADOPTÉ.

---

Joëlle Rancourt  
Adjointe à la direction générale

---

Claude N. Morin  
Maire